



Effingerstrasse 27  
Tel. : 031 322 20 21  
Fax : 031 322 43 70  
E-mail : [konsum@gs-evd.admin.ch](mailto:konsum@gs-evd.admin.ch)  
<http://www.konsum.admin.ch>

3003 Berne, le 10 février 2005

### **Révision de la loi fédérale sur l'assurance accidents (LAA)**

La Commission fédérale de la consommation vous remercie de l'avoir consultée sur l'objet sus-cité.

Comme vous le constatez vous-même, « le système en vigueur dans l'assurance accidents obligatoire fonctionne de manière efficace et cette dernière doit, en principe, continuer à être gérée en la forme actuelle ».

La Commission fédérale de la consommation se rallie tout à fait à ce point de vue. En dehors d'une amélioration éventuelle de la coordination dans le domaine des assurances sociales et peut-être d'un toilettage de certaines dispositions, elle ne voit pas, dans les besoins actuels, la nécessité d'entreprendre une révision comme le laisse prévoir le mandat du Conseil fédéral au Département fédéral de l'intérieur.

La Commission estime qu'une révision fondamentale de la LAA n'est pas prioritaire et qu'il serait peut-être plus rationnel de concentrer les efforts et les moyens de l'Etat sur d'autres domaines des assurances.

La Commission fédérale de la consommation vous remercie d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à sa position et vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à toute sa considération.

COMMISSION FEDERALE DE LA CONSOMMATION